



## Rapport pour Séance du Conseil Communal du 11 juin 2019

### Préavis sur la création d'un réseau intercommunal scolaire et d'accueil de jour.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les municipales et municipaux, Mesdames et Messieurs membres du Conseil Communal.

La commission composée de Julien Moix (président), Nicole Oulevay, Sébastien Karlen et Philippe Oulevay (suppléant) s'est réunie le lundi 6 mai 2019 afin d'étudier le préavis municipal No 27/2019 ainsi que les statuts concernant l'Association Scolaire et d'Accueil de Jour des Enfants Intercommunale Chavornay et Environs (ASAICE). La commission a pris part à la séance d'information réunissant les 5 communes concernées, le mercredi 8 mai 2019 à Chavornay. Une rencontre en salle de municipalité pour complément d'information a également eu lieu le lundi 3 juin 2019. La commission remercie Madame Mélanie Crausaz, Municipale, et Monsieur Thierry Salzmann, Syndic, pour leur disponibilité et leurs explications.

Dans le cadre de la création de l'ASAICE, la commission a pu attester du bien fondé de ses statuts et des points relevés dans le préavis municipal y relatif.

La commission rend toutefois attentif le Conseil que l'article 40 « Dispositions transitoires » a été ajouté par les organes en charge du Canton ultérieurement à l'émission du préavis municipal ainsi que de la séance d'information. Cet article stipule une durée limitée à 2022 pour la convention avec l'AJOVAL, ce qui pourrait occasionner le paiement de la dédite relevée dans le préavis municipal. Néanmoins, la dédite mentionnée devrait être drastiquement diminuée dans le cadre de la révision des statuts de l'AJOVAL. La dédite une fois réduite serait rapidement absorbée par les subsides du Canton accordés aux membres de l'ASAICE. A noter que la modification de statuts de l'AJOVAL doit encore être approuvés par les communes membres.

Les statuts de l'ASAICE ont été avertisés par les différentes instances du Canton et doivent maintenant être acceptés sans modification par les conseils des 5 Communes afin que l'association puisse être officiellement fondée et ainsi toucher les subventions.

Dans ce but, la commission demande donc au Conseil :

- d'approuver les statuts de l'ASAICE tels que présentés,
- d'accepter de créer l'Association scolaire et d'y adhérer,
- et d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes relatifs.

Pour la commission :

Julien Moix :

Nicole Oulevay :

Sébastien Karlen :

Philippe Oulevay :